



## Conseil économique et social

Distr. générale  
14 janvier 2010  
Français  
Original : anglais

---

### Fonds des Nations Unies pour l'enfance Conseil d'administration

#### Recueil des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2010

<i>Décision</i>	<i>Page</i>
<b>Première session ordinaire de 2010 (12-14 janvier 2010)</b>	
2010/1 Rapport de la Directrice générale de l'UNICEF au Conseil économique et social . . . . .	2
2010/2 Recommandation relative à l'approbation d'une allocation de fonds supplémentaires au titre des ressources ordinaires pour les programmes de pays approuvés. . . . .	2
2010/3 Collecte de fonds privés : plan de travail et projet de budget pour 2010. . . . .	3
2010/4 Rapport sur l'application du principe de recouvrement de l'UNICEF . . . . .	5
2010/5 Suite donnée à la décision 2009/20 du Conseil d'administration sur le budget d'appui pour l'exercice biennal 2010-2011 . . . . .	5

**2010/1**

**Rapport de la Directrice générale de l'UNICEF  
au Conseil économique et social**

*Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* du rapport de la Directrice générale de l'UNICEF au Conseil économique et social (E/ICEF/2010/3);
2. *Rappelle* sa décision 2009/2 relative au rapport de la Directrice générale de l'UNICEF au Conseil économique et social pour 2009 (E/ICEF/2009/3);
3. *Réaffirme* qu'il importe d'appliquer intégralement la résolution 62/208 de l'Assemblée générale, en date du 19 décembre 2007, sur l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies;
4. *Se félicite* des progrès accomplis en ce qui concerne la contribution de l'UNICEF à la réalisation de l'examen triennal complet;
5. *Salue* les efforts faits par l'UNICEF pour que figurent dans le rapport une évaluation et une analyse plus qualitatives des résultats obtenus, des progrès accomplis et des difficultés rencontrées, ainsi que des enseignements tirés, et demande que de nouveaux progrès soient accomplis en ce sens dans les rapports à venir;
6. *Prie en outre* l'UNICEF de continuer à utiliser une présentation davantage axée sur les résultats pour les autres rapports pertinents soumis au Conseil d'administration;
7. *Prie* l'UNICEF de faire figurer dans les prochains rapports des recommandations visant à améliorer davantage l'application de l'examen triennal complet;
8. *Décide* de transmettre le rapport susmentionné (E/ICEF/2010/3) au Conseil économique et social, accompagné d'un résumé des observations et des avis formulés par les délégations à la présente session;
9. *Demande* qu'à l'avenir, ce rapport soit présenté au Conseil d'administration pour suite à donner et soumission au Conseil économique et social.

*Première session ordinaire  
14 janvier 2010*

**2010/2**

**Recommandation relative à l'approbation d'une allocation  
de fonds supplémentaires au titre des ressources ordinaires  
pour les programmes de pays approuvés**

*Le Conseil d'administration*

Approuve l'allocation d'un montant total de 57 137 000 dollars au titre des ressources ordinaires supplémentaires pour les programmes approuvés, comme indiqué ci-après.

Tableau  
**Ressources ordinaires supplémentaires pour 2010 et 2011**

(En dollars des États-Unis)

Région ou pays*	Durée approuvée du programme	Dépenses	Dépenses	Solde des	Ressources
		prévues pour 2010**	prévues pour 2011**	ressources ordinaires de 2010	ordinaires supplémentaires à approuver
		(A)	(B)	(C)	(A + B - C)
Azerbaïdjan	2005-2010	917 000	–	50 000	867 000
Chili	2005-2010	750 000	–	–	750 000
Mozambique***	2007-2011	16 009 000	16 009 000	–	32 018 000
Philippines***	2005-2011	3 053 000	3 053 000	–	6 106 000
République islamique d’Iran	2005-2010	1 479 000	–	78 000	1 401 000
République populaire démocratique de Corée	2007-2011	1 861 000	–	–	1 861 000
Serbie	2005-2010	750 000	–	–	750 000
Somalie	2008-2010	8 634 000	–	–	8 634 000
Uruguay	2005-2010	750 000	–	–	750 000
Programme régional pour les enfants et les femmes de Palestine	2008-2010	4 000 000	–	–	4 000 000
<b>Total</b>					<b>57 137 000</b>

\* Les prorogations des programmes de pays en cours d’exécution ici visés figurent dans le document E/ICEF/2009/P/L.32.

\*\* Selon les dernières estimations disponibles.

\*\*\* Les ressources ordinaires supplémentaires nécessaires aux fins du financement des programmes du Mozambique et des Philippines doivent être approuvées pour 2010 et 2011.

*Première session ordinaire  
14 janvier 2010*

**2010/3**

**Collecte de fonds privés : plan de travail et projet de budget pour 2010**

**A. Prévisions de dépenses relatives à la collecte de fonds et aux partenariats privés pour la campagne 2010**

*Le Conseil d’administration*

1. *Approuve*, pour l’exercice 2010 (1<sup>er</sup> janvier-31 décembre), les prévisions de dépenses de 125,3 millions de dollars ventilées comme suit et récapitulées dans la colonne II du tableau 7 du document E/ICEF/2010/AB/L.1 :

	<i>(Millions de dollars É.-U.)</i>
Commissions versées aux bureaux extérieurs . . . . .	1,6
Coût de revient des produits livrés . . . . .	27,6
Dépenses d'exploitation – commercialisation . . . . .	40,1
Dépenses d'exploitation – services d'appui . . . . .	30,4
Mises de fonds . . . . .	25,6
<b>Montant total consolidé des dépenses . . . . .</b>	<b>125,3</b>

2. *Autorise* l'UNICEF à agir comme suit :

a) Engager des dépenses conformément au récapitulatif de la colonne II du tableau 7 du document E/ICEF/2010/AB/L.1; en engager davantage, sans dépasser le montant indiqué dans la colonne III du même tableau, si les fonds levés et les recettes des ventes de cartes et de cadeaux atteignent les niveaux indiqués dans la colonne III; et, de même, en engager moins que le montant indiqué dans la colonne II, dans la mesure où ce sera nécessaire en raison d'une chute des recettes nettes;

b) Réaffecter les ressources entre les différentes lignes budgétaires (selon les dispositions du paragraphe 1 ci-dessus), à concurrence de 10 % des montants approuvés;

c) Engager des dépenses supplémentaires entre deux sessions du Conseil, à concurrence du montant imputable aux fluctuations monétaires, si c'est nécessaire pour exécuter le programme de travail approuvé pour 2010.

## **B. Prévisions de recettes pour la campagne 2010**

*Le Conseil d'administration*

*Note* que les prévisions de recettes nettes du programme Fonds et partenariats privés pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2010 s'élèvent à 485,9 millions de dollars (ressources ordinaires), comme indiqué dans la colonne II du tableau 7 du document E/ICEF/2010/AB/L.1.

## **C. Politique générale**

*Le Conseil d'administration*

1. *Proroge* le système des mises de fonds, le montant pour 2010 étant égal à 25,6 millions de dollars;

2. *Autorise* l'UNICEF à engager au cours de l'exercice 2010 des dépenses correspondant au coût de revient des produits livrés (production et achat de matières premières, de cartes et d'autres produits) pour l'exercice 2011, et ce pour un montant ne pouvant dépasser 27,7 millions de dollars, comme indiqué dans le plan à moyen terme du programme Fonds et partenariats privés (voir le tableau 6 du document E/ICEF/2010/AB/L.1);

3. *Décide* d'ouvrir, à titre transitoire, un crédit de 12,6 millions de dollars pour le mois de janvier 2011, à imputer sur le budget annuel du programme Fonds et partenariats privés pour 2011.

#### **D. Plan à moyen terme du programme Fonds et partenariats privés**

*Le Conseil d'administration*

*Approuve* le plan à moyen terme du programme Fonds et partenariats privés, tel que présenté dans le tableau 6 du document E/ICEF/2010/AB/L.1.

*Première session ordinaire  
14 janvier 2010*

#### **2010/4**

##### **Rapport sur l'application du principe de recouvrement de l'UNICEF**

*Le Conseil d'administration*

1. *Rappelle* sa décision 2006/7 sur le réexamen du principe de recouvrement de l'UNICEF;

2. *Prend note* du rapport sur l'application du principe de recouvrement de l'UNICEF (E/ICEF/2010/AB/L.3);

3. *Prie à nouveau* la Directrice générale, conformément à la demande déjà formulée dans la décision 2008/2 sur le budget d'appui pour l'exercice biennal 2008-2009, de prendre toutes les mesures nécessaires pour veiller à ce que les ressources ordinaires ne servent pas à subventionner des projets financés par d'autres ressources;

4. *Rappelle* sa décision 2009/20 sur le budget d'appui pour l'exercice biennal 2010-2011, dans laquelle il priait la Directrice générale d'améliorer le budget d'appui pour l'exercice biennal 2012-2013, en vue de l'établissement d'un budget unique intégré pour le Fonds, en fournissant notamment des indications sur le recouvrement des coûts décrivant le calcul des prévisions de recouvrement des coûts au titre des fonds extrabudgétaires, par exemple des informations actualisées sur les coûts variables indirects des activités de l'UNICEF, afin que l'on puisse procéder à une analyse appropriée du taux de recouvrement;

5. *Recommande* d'inclure la question du recouvrement des coûts dans la « feuille de route » afin d'atteindre les objectifs énoncés dans la décision 2009/20.

*Première session ordinaire  
14 janvier 2010*

#### **2010/5**

##### **Suite donnée à la décision 2009/20 du Conseil d'administration sur le budget d'appui pour l'exercice biennal 2010-2011**

*Le Conseil d'administration*

1. *Se félicite* de la présentation de la note d'information conjointe du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population et de l'UNICEF relative à la feuille de route pour l'établissement d'un budget intégré;

2. *Rappelle* sa décision 2009/20 et souligne que les mesures de suivi devront tenir compte de l'ensemble des recommandations;

3. *Prie instamment* l'UNICEF d'accepter le calendrier proposé dans la feuille de route et de tenir le Conseil d'administration informé des progrès accomplis;

4. *Décide* d'inclure la mise à jour de la matrice des résultats du budget d'appui pour l'exercice biennal 2010-2011 dans le budget d'appui biennal.

*Première session ordinaire  
14 janvier 2010*

---